



Commune
VIREUX WALLERAND

Arrêté N°16/2025/PM/BG

ARRÊTÉ Temporaire

Arrêté d'interdiction de circulation et de stationnement Fête foraine

Le maire de la commune de VIREUX WALLERAND,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de la fête Patronale du samedi 26 Avril 2025 au Dimanche 27 Avril 2025

Considérant l'intérêt général,

ARRÊTÉ :

Article 1 : Les forains seront autorisés à installer leurs manèges ou leurs petites attractions sur la Place des Tries. Cet emplacement sera réservé aux forains à compter du mercredi 23 Avril 2025 au Lundi 05 Mai 2025.

Article 2 : Le stationnement et la circulation seront interdits sur la Place des Tries sauf pour les services d'urgences et les livraisons.

Article 3 : Les services techniques de la ville sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

- **Article 4 :** La brigade de gendarmerie de GIVET, la brigade Territoriale Mobile de la pointe des Ardennes et la police municipale de VIREUX WALLERAND sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VIREUX-WALLERAND, le 18 Mars 2025.



Monsieur le Maire

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Chalons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la publication ou notification